

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	17/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	01/07/2026

OBJET :

Relevé de décisions

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Jennifer WILD

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nina AMAR CAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2026_04_13_5 du 13 Avril 2026, le Conseil municipal a ainsi délégué vingt-six de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Objet	Organisme financeur et montant de la subvention	Date de la décision
Programme majeur de rénovation des écoles municipales sur la période 2022-2026. Travaux de rénovation prévus sur l'école maternelle Paul-Emile Victor.	Selon le plan de financement suivant : Etat - DSIL : 234 731 € HT taux 12,83 % Etat - Fonds Vert : 314 268 € HT taux 17,17 % Région SUD - Nos communes d'abord : 200 000 € HT taux 10,93 % Région SUD - SUD PV PLUS : 16 400 € HT taux 0,90 % Département des Hautes-Alpes : 524 400 € HT taux 28,65 % AUTOFINANCEMENT : 540 201 € HT taux 29,52 % Coût global du projet : 1 830 000 € HT.	16 JANVIER 2026
Projet de recouvrir la piste de patinage extérieure de l'Alp'Arena avec un plancher afin de créer un espace polyvalent apte à accueillir expositions, manifestations, opérations de manutention et circulation de véhicules	Selon le plan de financement suivant : DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (enveloppes cantonales) : 91 000 € HT taux 70 % AUTOFINANCEMENT : 39 000 € HT taux 30 % Coût total du projet : 130 000 € HT.	9 FÉVRIER 2026

Objet	Organisme financeur et montant de la subvention	Date de la décision
Programme de rénovation des écoles de la Ville de Gap, des travaux de rénovation prévus sur l'école maternelle Paul-Emile Victor. La rénovation cible les points suivants : • la rénovation énergétique visant à réduire les consommations à hauteur de 40 %, ainsi qu'une amélioration du confort d'été, • la mise en accessibilité de l'établissement, • la sécurisation en lien avec vigipirate, • la désimperméabilisation des cours, • quelques travaux ciblés de rénovation intérieure.	selon le plan de financement suivant : Etat DSIL : 234 731 € HT taux 12,83 % Etat Fonds Vert : 314 268 € HT taux 17,17 % Région SUD _ NCA : 200 000 € HT taux 10,93 % Région SUD - SUD PV PLUS : 8 000 € HT taux 0,44 % Département : 537 000 € HT taux 29,34 % AUTOFINANCEMENT : 536 001 € HT taux 29,29 % coût global du projet : 1 830 000 € HT.	6 MARS 2026
Projet départemental 2026 du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ainsi qu'auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du dispositif "Région Sud, la Région Sûre", consiste en l'acquisition de 13 gilets pare-balles : Neuf gilets pare-balles remplacés (fin de garantie de 7 ans) pour équiper 8 policiers municipaux et 1 agent de surveillance de la voie publique. De plus, 4 gilets pare-balles supplémentaires sont achetés pour équiper 4 nouvelles recrues : 2 policiers municipaux et 2 agents de surveillance de la voie publique. L'objectif est de leur fournir un équipement de protection individuelle dans le cadre de leurs missions de terrain.	Selon le plan de financement suivant : Etat - FIPD 2 989,95 € HT Taux 40 % Région Sud 2 989,95 € HT Taux 40 % Autofinancement 1 494,97 € HT Taux 20 % coût total prévisionnel du projet 7 474,87 € HT.	17 AVRIL 2026

Objet	Organisme financeur et montant de la subvention	Date de la décision
Projet global d'aménagement de terrains de football initié en 2025, la Ville de Gap réalise en 2026 la mise en conformité de l'éclairage et le changement du gazon synthétique du terrain de football Provence 1. Un classement T5 pour l'installation et E5 pour l'éclairage est recherché.	Selon le plan de financement de l'opération suivant : DÉPARTEMENT (sollicité - prorata) 141 348 € HT taux 30 % Fédération française de football (FAFA) 50 000 € HT taux 11 % AUTOFINANCEMENT 279 812,15 € HT taux 59 %. Coût de la mise en conformité l'éclairage 73 934,15 € HT et le coût du remplacement du gazon 397 226 € HT soit un total de 471 160,15 € HT	20 AVRIL 2026
Projet de renouvellement et d'enrichissement du mobilier de la Médiathèque s'intègre pleinement dans le projet d'amélioration du service et de son ancrage dans la vie culturelle de la collectivité	selon le plan de financement suivant : ETAT-DRAC 1722,70 € HT taux 40 % AUTO FINANCEMENT 2584,04 € HT taux 60 %. Le coût total est de 4 306,74 € HT.	20 AVRIL 2026
La Ville de Gap organise le Gapen'Cimes 2026, manifestation sportive de courses de trail sur différentes distances et en milieu naturel qui se déroulera les samedi 3 et dimanche 4 octobre 2026. Considérant les charges de fonctionnement nécessaires pour assurer l'attractivité de la manifestation et la sécurité des coureurs.	Conseil Départemental donne la somme de 8 000 €	22 AVRIL 2026
Programme de rénovation des écoles de la Ville de Gap, des travaux de rénovation prévus sur l'école de Puymaure. La rénovation cible les points suivants : la rénovation énergétique visant à réduire les consommations à hauteur de	selon le plan de financement suivant : Etat DSIL (attribué) 227 997,40 € HT taux 10,41% Etat Fonds Vert (sollicité) 429 020 € HT taux 19,59 % Région SUD NCA (attribué)	27 AVRIL 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Objet	Organisme financeur et montant de la subvention	Date de la décision
40 %, ainsi qu'une amélioration du confort d'été, - la mise en accessibilité de l'établissement, - la sécurisation en lien avec vigipirate, - la désimperméabilisation des cours, - quelques travaux ciblés de rénovation intérieure.	100 000 € HT taux 4,57 % Département (sollicité) 640 517,40 € HT taux 29,25 % AUTOFINANCEMENT 792 523,20 € HT taux 36,19 % Le coût global du projet 2 190 058 € HT.	
Réalisation des fouilles archéologiques préventives dans le cadre de l'agrandissement de l'abattoir de Gap au lieu-dit Le Moulin du Pré, conformément à l'arrêté patriarche n° 14741 2022-370 du 9 juin 2022.	selon le plan de financement suivant : DRAC 3 805,90 € HT taux 10% Département 9 783,37 € HT taux 25,71% Autofinancement 24 469,78 € HT taux 64,29% Le coût de la 2ème et dernière tranche de l'opération s'élève à 38 059,05 € HT.	5 MAI 2026

I

Indemnités de sinistre reçues :

Date de du sinistre	Tier / Assurance	Objet du sinistre	Montant de l'indemnisation TTC	Date de la décision
27.06.2025	Assurance MMA	BORNE PK DE BONNE	105,80 €	24 DÉCEMBRE 2025
11.10.2025	Assurance MMA	le véhicule de la Police Municipale endommagé, par un véhicule	205,92 €	12 JANVIER 2026
7.11.2025	Assurance MAIF	des barrières endommagées, rue des Sagnières, par un véhicule	1 154,56 €	12 JANVIER 2026
11.2.2025	Assurance MACIF	un lampadaire et un	20 709 €	22 JANVIER

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Date de du sinistre	Tier / Assurance	Objet du sinistre	Montant de l'indemnisation TTC	Date de la décision
		abribus endommagés, route de Sainte Marguerite par un véhicule		2026
21.12.2025	REZKI Yamina	un panneau endommagé, Avenue Bernard Givaudan par une véhicule	316,17 €	11 FÉVRIER 2026
8.07.2025	Société IMAGE ON AIR	un mât d'éclairage public situé au parc de la Pépinière endommagé par un poids lourd	1 380 €	16 FÉVRIER 2026
6.07.2025	Société FL STRUCTURE	un potelet et une barrière, situés avenue de la Gare endommagés par un véhicule	1 567,34 €	17 MARS 2026
18.12.2025	CNP assurances	un lampadaire endommagé, avenue de Provence, par un véhicule	5 502,86€	17 MARS 2026
14.12.2025	BPCE ASSURANCES	un panneau de signalisation endommagé, Avenue Bernard Givaudan, par un véhicule	260,69 €	27 AVRIL 2026
13.09.2025	FGAO	un feux de signalisation endommagé, route des Eyssagnières, par un véhicule	2 941,82 €	27 AVRIL 2026
08.01.2026	MAIF	un lecteur de plaques endommagé, parking Desmichels par un véhicule	3 970,73 €	30 AVRIL 2026
25.02.2026	Assurance AXA	une barrière endommagée, route de Villarobert, par un véhicule	399,20 €	11 MAI 2026
3.03.2026	Assurance MAIF	2 barrières	2 377,05 €	20 MAI 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Date de du sinistre	Tier / Assurance	Objet du sinistre	Montant de l'indemnisation TTC	Date de la décision
		endommagées, parking Muret, par un véhicule		

Aliénation de biens mobiliers (inf. à 4 600 €) :

Operation	Bénéficiaire	Montant	Date de la décision
Vente du camion plateau Mercedes modèle Unimog immatriculé 908 DZ 05 de 1985.	Association TEAM LVM (74 330 CHOISY)	pour un montant de 3 000 € TTC	6 NOVEMBRE 2025

POPULATION :

Vente et Renouvellement de Concessions			
Date de la Décision	Concessionnaires	Durée	Prix
26/12/2025	Acquisition famille CHABOT	30 ans	1 200 €
29/12/2025	Renouvellement famille SAVARIELLO	30 ans	1 200 €
22/01/2026	Acquisition famille AMROUCHE	30 ans	1 200 €
22/01/2026	Renouvellement famille SOREIL	30 ans	2 400 €
22/01/2026	Renouvellement famille ARSAC	30 ans	1 200 €
22/01/2026	Renouvellement famille SIRJEAN	30 ans	1 200 €
23/01/2026	Renouvellement famille ALLERA	50 ans	5 000 €
27/01/2026	Acquisition famille GARREAU de LOUBRESSE	50 ans	5 000 €
27/01/2026	Acquisition famille GARREAU de LOUBRESSE	50 ans	2 500 €
27/01/2026	Renouvellement famille PHILIPPE	50 ans	2 500 €
13/02/2026	Renouvellement famille POTHIN	30 ans	1 200 €
18/02/2026	Acquisition famille BOYER	30 ans	1 225 €
19/02/2026	Renouvellement famille CASSAGNE	30 ans	1 200 €
19/02/2026	Acquisition famille BELHIA	30 ans	1 225 €
20/02/2026	Renouvellement famille HUYGHUES des ETAGES	30 ans	1 200 €
27/02/2026	Renouvellement famille CAFFAREL	30 ans	1 200 €
27/02/2026	Renouvellement famille GIMBERT	30 ans	2 400 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Vente et Renouvellement de Concessions			
Date de la Décision	Concessionnaires	Durée	Prix
27/02/2026	Acquisition famille BODO	30 ans	1 225 €
27/02/2026	Renouvellement famille PETITI	30 ans	1 225 €
05/03/2026	Acquisition famille ARAKELYAN	30 ans	1 225 €
13/03/2026	Renouvellement famille VENTURA	30 ans	1 200 €
16/03/2026	Renouvellement famille MARCHAND NURISSO	30 ans	2 400 €
16/03/2026	Renouvellement famille MEYER	30 ans	2 400 €
18/03/2026	Acquisition famille ALLEL	30 ans	1 225 €
19/03/2026	Renouvellement famille EYGLUNENT	30 ans	2 400 €
19/03/2026	Renouvellement famille GONZALES	30 ans	1 200 €
19/03/2026	Acquisition famille FONTAINE	50 ans	2 550 €
19/03/2026	Acquisition familles MICHEL et BONNAFOUX	30 ans	1 225 €
24/03/2026	Acquisition famille LAGIER	30 ans	1 225 €
24/03/2026	Acquisition famille OLLIVIER	30 ans	1 225 €
26/03/2026	Renouvellement famille HEINRICH	30 ans	1 225 €
26/03/2026	Renouvellement famille ARIANO	30 ans	1 200 €
27/03/2026	Renouvellement familles BETSCH et PERCHET	30 ans	1 225 €
15/04/2026	Renouvellement famille ZANETTO	30 ans	2 450 €
27/05/2026	Renouvellement famille SCHIAVETTA	30 ans	1 200 €
27/05/2026	Renouvellement famille FAURE	30 ans	2 400 €
27/05/2026	Renouvellement famille DAVIN	30 ans	1 225 €
27/05/2026	Renouvellement famille COLPART	30 ans	1 200 €
27/05/2026	Renouvellement DEVOLUY	30 ans	2 450 €
27/05/2026	Renouvellement famille GAILLAUD	30 ans	2 400 €
27/05/2026	Renouvellement famille LAGIER	30 ans	1 225 €

Vente et Renouvellement de cases de columbarium			
Date de la décision	Concessionnaires	Durée	Prix
15/01/2026	Acquisition famille CHAMARD	15 ans	510 €
27/01/2026	Acquisition famille GIRAUD	15 ans	510 €
27/01/2026	Acquisition familles LOMBARD, ARMAND, ROLLAND	15 ans	510 €
12/02/2026	Acquisition famille HALLEY	15 ans	520 €
12/02/2026	Acquisition famille BIGARÉ	15 ans	520 €
19/02/2026	Acquisition famille GOUJON	15 ans	520 €
27/02/2026	Acquisition famille LUC	15 ans	520 €
12/03/2026	Renouvellement famille LAURENS	15 ans	520 €
18/03/2026	Acquisition famille CHAILLOU	15 ans	520 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

19/03/2026	Renouvellement famille BONNET	15 ans	510 €
15/04/2026	Acquisition famille FACHE	15 ans	520 €
27/05/2026	Acquisition famille MAJOIE	15 ans	520 €

URBANISME - FONCIER :

Opération	Bénéficiaire	Montant	Date de la décision
Occupation du garage N° 10 place de Verdun, avec Convention d'occupation précaire, renouvelable tacitement.	Club Alpin Français de GAP	Le loyer mensuel est fixé à 70 €. Ce montant fera l'objet d'une révision annuelle en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL). L'indice de référence est celui du 3ème trimestre 2025, soit 145,77. Un dépôt de garantie de 70 € sera déposé lors de l'entrée dans le garage. L'occupant devra souscrire une police d'assurance contre l'incendie et certains risques locatifs et la transmettre chaque année à la commune. pour une durée d'un an, à compter du 20 janvier 2026 jusqu'au 19 janvier 2027.	18 DÉCEMBRE 2025
Décision annule et remplace la décision n° D2025_12_691 du 16 décembre 2025. Mise à disposition de locaux techniques et administratifs (entrepôts et bureaux) sur le site des Services Techniques Municipaux cadastre au n° 148, 227, 267, 268 et 365 section AT. avec une convention d'occupation précaire	Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	La redevance annuelle est fixée à 48 099,74 € pour l'ensemble des biens mis à disposition. Ce montant fera l'objet d'une révision annuelle en fonction du nouvel indice de référence des loyers (IRL) correspondant à celui du 1er trimestre 2014, soit 125,00. pour une durée de 2 ans, à compter du 25 juin 2025, sans	8 JANVIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Opération	Bénéficiaire	Montant	Date de la décision
telle		possibilité de reconduction tacite.	
Occupation précaire, temporaire et révocable de la propriété communale ci-dessous désignée : Au sein du bâtiment constituant l'école dite "Pasteur" inoccupée, sis à GAP (05000) Rue Bon Hôtel, dont l'assiette cadastrale est référencée au numéro 196 de la Section CO, une partie du rez-de-chaussée, consistant en : • trois pièces anciennement à usage de salle de classe et salle d'activité ; • un bloc sanitaires. avec convention d'occupation précaire, à l'exclusion, de tout autre régime contractuel	Entreprise HADES ARCHÉOLOGIE,	L'occupant s'acquittera d'une redevance mensuelle de mille deux cent euros (1 200 €) frais de fourniture d'eau et d'électricité compris. Pour une durée de 3 mois et 12 jours qui commencera à courir à la date du 22/01/2026 pour se terminer le 04/05/2026 ou par exercice de la faculté de résiliation anticipée de l'une des parties mais pourra faire l'objet d'une prorogation sur convention expresse des parties.	21 JANVIER 2026
l'Association Diocésaine de GAP, a donné à bail emphytéotique, la parcelle actuellement cadastrée Section CH Numéro 394, à charge pour l'emphytéote d'aménager le terrain en espaces verts, de mettre en place un réseau d'éclairage et de créer des trottoirs et passages piétonniers ainsi que d'entretenir les espaces aménagés et déneiger l'accès à	Commune de GAP	L'occupation est consentie et acceptée à titre gratuit, sans versement de redevance. L'occupant devra : • assurer l'entretien des espaces mis à disposition et le déneigement de ceux ci pour garantir l'accès à l'église et ses annexes ; • acquitter les éventuels impôts, contributions et charges auxquels les espaces mis à disposition pourraient être assujettis.	26 JANVIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Opération	Bénéficiaire	Montant	Date de la décision
l'église St Roch ; avec une convention d'occupation précaire rédigée en la forme administrative.		Pour une durée de 1an qui commencera rétroactivement à courir à la date du 01/07/2025 pour se terminer automatiquement au jour de la conclusion du nouveau bail emphytéotique entre les parties ou au plus tard le 30/06/2026 ou par exercice de la faculté de résiliation anticipée de l'une des parties.	
Occupation du garage N° 6 place de Verdun, avec une convention d'occupation précaire, renouvelable tacitement.	Monsieur PRUNET Jean-Paul	Le loyer mensuel est fixé à 70 €. Ce montant fera l'objet d'une révision annuelle en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL). L'indice de référence est celui du 4ème trimestre 2025, soit 145,78. Un dépôt de garantie de 70 € sera déposé lors de l'entrée dans le garage. L'occupant devra souscrire une police d'assurance contre l'incendie et certains risques locatifs et la transmettre chaque année à la commune. Pour une durée d'un an, à compter du 6 février 2026 jusqu'au 5 février 2027.	26 JANVIER 2026
Prêt à usage par la Commune de de plusieurs parcelles à usage agricole sis Commune de GAP, et cadastrées Section H Numéros 95, 96, 97, 99, 100, 101, 104, 105, 106, 107, 108,	Monsieur Sylvain DUSSE	Conformément aux dispositions légales en la matière, aucune redevance ne sera demandée durant l'intégralité de la durée de la convention. La mise à disposition desdites parcelles fera l'objet	28 JANVIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Opération	Bénéficiaire	Montant	Date de la décision
109, 110, 111, 112, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 129, 131, 132, 135, 136, 138 et 139 ; Section A Numéros 760, 761, 762 et 774 et Section DY Numéros 7, 36, 37 et 187.		d'une convention de Prêt à usage, à l'exclusion de tout autre régime contractuel, soit une durée ferme, définitive et non tacitement reconductible commençant à courir au jour de la signature des présentes pour s'achever au 31/12/2026.	
Occupation du garage N° 1 place de Verdun, avec une convention d'occupation précaire, renouvelable tacitement.	Monsieur OCCELLI Doryan	Le loyer mensuel est fixé à 140 €. Ce montant fera l'objet d'une révision annuelle en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL). L'indice de référence est celui du 4ème trimestre 2025, soit 145,78. Un dépôt de garantie de 140 € sera déposé lors de l'entrée dans le garage. L'occupant devra souscrire une police d'assurance contre l'incendie et certains risques locatifs et la transmettre chaque année à la commune. Pour une durée d'un an, à compter du 09 février 2026 jusqu'au 08 février 2027.	22 JANVIER 2026
Prêt à usage par la Commune de de plusieurs parcelles à usage agricole sis Commune de GAP, et cadastrées Section BX Numéro 5, Section DL Numéro 60, Section BN Numéro 375 et Section BV Numéros 491, 744 et 955 pour la durée de la campagne culturale	Monsieur François COSTE	Conformément aux dispositions légales en la matière, aucune redevance ne sera demandée durant l'intégralité de la durée de la convention.	5 FÉVRIER 2026

Opération	Bénéficiaire	Montant	Date de la décision
2026, soit une durée ferme, définitive et non tacitement reconductible commençant à courir au jour de la signature des présentes pour s'achever au 31/12/2026. La mise à disposition desdites parcelles fera l'objet d'une convention de Prêt à Usage, à l'exclusion de tout autre régime contractuel.			
Occupation du garage N°2 place de Verdun, avec une convention d'occupation précaire, renouvelable tacitement.	Monsieur COINTE Denis	Le loyer mensuel est fixé à 120,00 €. Ce montant fera l'objet d'une révision annuelle en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL). L'indice de référence est celui du 4ème trimestre 2025, soit 145,78. Un dépôt de garantie de 120,00 € sera déposé lors de l'entrée dans le garage. Pour une durée d'un an, à compter du 9 mars 2026 jusqu'au 8 mars 2027. L'occupant devra souscrire une police d'assurance contre l'incendie et certains risques locatifs et la transmettre chaque année à la commune.	2 MARS 2026
Préemption sur Déclaration d'Intention d'Aliéner, d'un tènement foncier non bâti dont l'assiette foncière est cadastrée	Préemption par la Commune de GAP	Pour un montant de 70.000 € HT. Le prix sera payé au plus tard dans les quatre mois	6 MARS 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Opération	Bénéficiaire	Montant	Date de la décision
Section BW Numéros 18, 19 et 20, située Lieudit Les Eyssagnières, appartenant à la Société ENGIE. ayant pour objet la réalisation d'un grand axe d'infrastructure routière dit "Rocade" et situées dans le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique dudit projet.			
Occupation d'un studio situé au RDC droite surélevé, d'environ 35 m², à l'école Beauregard, sise à GAP, 45, route de Sainte Marguerite, avec une convention d'occupation du domaine public.	Monsieur PLANTIER Benjamin	Le loyer mensuel est fixé à 350 €. Une participation aux charges de 50,00 € sera également imputée. Un dépôt de garantie de 350 € sera aussi demandé à l'occupant lors de son entrée dans le logement. Pour une durée d'un an, à compter du 13 avril 2026 jusqu'au 12 avril 2027. L'occupant de l'appartement devra souscrire une police d'assurance contre l'incendie et certains risques locatifs et la transmettre chaque année au propriétaire.	2 AVRIL 2026

Convention d'occupation du domaine public :

Opération	Bénéficiaire	Montant	Date de la décision
convention dans le cadre d'occupation du domaine public pour l'installation de	Entreprise BORNE- ELEC.FR (05800 Le Glaizil)	Redevance annuelle au profit de la commune, selon les	2 JUIN 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques devant la Maison de Pays de Bayard, l'exploitation et la maintenance de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques, soient 4 points de charge pour l'installation		modalités suivantes : • Part fixe : 80€ HT par an par place de parking dédié à la recharge • Part variable : 5% sur l'ensemble des ventes HT de KWh moins le montant de la part fixe. Les frais de raccordement électriques et d'exploitation sont à la charge de l'entreprise.	
--	--	--	--

MARCHÉS PUBLICS :

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour 1. le transport des élèves des écoles publiques dans le cadre des sorties culturelles réalisées aux mois de septembre et octobre 2025 : transport dans les limites communales.	Société La SCAL (05000 Gap)	Conclu selon un montant global et forfaitaire de 9 241,14 € TTC. pour une durée de 2 mois.	12 NOVEMBRE 2025
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la pose d'un module Pyxis de la gamme TEXABRI situé à l'école PEV maternelle	Société TEXABRI (38121 REVENTIN-VAUGRIS)	Conclu pour un montant de 8 300 € HT. pour une durée de 8 semaines.	14 NOVEMBRE 2025
Marché pour la mission de contrôle technique du projet de la construction d'un accueil tourisme terroir sur le site GAP-BAYARD, doit être ajusté en raison d'un doublement de la surface du projet.	Société APAVE (05000 GAP)	marché initial conclu pour un montant initial de 4 000 € HT. un supplément ajouté de 1500 € HT. pour une initial de 14 mois, cette échéance supplémentaire est	14 NOVEMBRE 2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
un complément de prestation est demandé		ajoutée à l'échéancier de la convention.	
Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2024240393 pour le nettoyage des bâtiments - lot n° 1 : vitrerie afin de prolonger jusqu'au 31 mars 2026.	Société SAS ADN	durée de 12 mois L'incidence financière inchangée.	18 NOVEMBRE 2025
Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2024240394 pour le nettoyage des bâtiments - lot n° 2 : sanitaires afin de prolonger jusqu'au 31 mars 2026.	Société NERA PROPRETE	durée de 12 mois L'incidence financière inchangée.	18 NOVEMBRE 2025
Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2025250052 pour le nettoyage des bâtiments - lot n° 3 : parkings afin de prolonger jusqu'au 31 mars 2026.	société SAS ADN	durée de 12 mois L'incidence financière inchangée.	18 NOVEMBRE 2025
Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2024240395 pour le nettoyage des bâtiments - lot n° 4 : prestations annexes afin de prolonger jusqu'au 31 mars 2026.	Société NERA PROPRETE	durée de 12 mois L'incidence financière inchangée.	18 NOVEMBRE 2025
Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2025250198 pour la fourniture de matériel de signalisation lot n° 1 : panneaux de police, signalisation temporaire, signalisation directionnelle afin de rectifier les erreurs matérielles suivante : - Une erreur matérielle sur	Société SIGNAUX GIROD	Ville de Gap maximum annuel : 42 000 € HT maximum sur 3 ans : 126 000 € HT CAGTD maximum annuel : 5 000 € HT maximum sur 3 ans : 15 000 € HT Total maximum	18 NOVEMBRE 2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
l'acte d'engagement a indiqué un montant maximum sur 4 ans HT alors que le marché a une durée de 3 ans maximum. - Le montant maximum sur 3 ans est à rectifier pour la Ville de Gap car il est indiqué 136 000 € HT au lieu de 126 000 € HT. Le montant maximum sur 3 ans du lot est donc de 141 000 € HT au lieu de 151 000 € HT.		annuel : 47 000 € HT maximum sur 3 ans : 141 000 € HT	
Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2025250199 pour la fourniture de matériel de signalisation lot n° 2 : plaques de rues et numéros de maisons. afin de rectifier l'erreur matérielle suivante : l'acte d'engagement indique un montant maximum sur 4 ans HT alors que le marché a une durée de 3 ans maximum.	Société SIGNAUX GIROD	Prendre en compte les montants suivants : Ville de Gap Maximum annuel 4 000 € HT Maximum sur 3 ans : 12 000 € HT CAGTD sans maximum Total Maximum annuel 4 000 € HT. Maximum sur 3 ans : 12 000 € HT Aucune incidence financière. pour la période initiale jusqu'au 1er avril 2026 renouvelable 2 fois pour une durée de 12 mois jusqu'au 30 mars 2028.	18 NOVEMBRE 2025
Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2025250200 pour la fourniture de matériel de signalisation.	Société SIGNAUX GIROD	Prendre en compte les montants suivants : Ville de Gap	18 NOVEMBRE 2025

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
lot n° 3 : balisage afin de rectifier l'erreur matérielle suivante : l'acte d'engagement indique un montant maximum sur 4 ans HT alors que le marché a une durée de 3 ans maximum.		Maximum annuel 5 000 € HT Maximum sur 3 ans : 15 000 € HT CAGTD sans maximum Total Maximum annuel 5 000 € HT. Maximum sur 3 ans : 15 000 € HT Aucune incidence financière. pour la période initiale jusqu'au 1er avril 2026 renouvelable 2 fois pour une durée de 12 mois jusqu'au 30 mars 2028.	
Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2025250201 pour la fourniture de matériel de signalisation. lot n° 4 : panneaux de police renforcés lumineux à LEDs afin de rectifier l'erreur matérielle suivante : l'acte d'engagement indique un montant maximum sur 4 ans HT alors que le marché a une durée de 3 ans maximum.	société TRAFIC	Prendre en compte les montants suivants : Ville de Gap Maximum annuel 13 800 € HT Maximum sur 3 ans : 41 400 € HT CAGTD sans maximum Total Maximum annuel 13 800 € HT. Maximum sur 3 ans : 41 400 € HT Aucune incidence financière. pour la période initiale jusqu'au 1er avril 2026 renouvelable 2 fois pour une durée de 12 mois jusqu'au 30 mars 2028.	18 NOVEMBRE 2025

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Marché sans publicité ni mise en concurrence, pour la reprise des branchements d'eau potable de la route des lacets de la Tourronde à Gap	Société Véolia Eau (05000 GAP)	Conclu pour un prix de 38 207,50 € HT	24 NOVEMBRE 2025
Avenant n° 1 pour le marché n° 2023230232, pour la mission de Maîtrise d'oeuvre relative à la construction d'un réservoir d'eau potable de 800 m3. modifications du projet afin de répondre au mieux aux attentes de la Collectivité validation de la nouvelle grille de rémunération .	Société SARL SERET	pour un montant global et forfaitaire de 18 900 H.T. augmentation dû à l'avenant : 3 577,50 € pourcentage : 18,93 % Soit un total de 22 477,50 € HT.	26 NOVEMBRE 2025
Marché à procédure adaptée pour le renouvellement de l'assistance technique système	Société AVA6 Méditerranée (06410 BIOT).	Le forfait annuel de maintenance est fixé à 8 790 € HT. durée du marché est de 1 an ferme (12 mois)	27 NOVEMBRE 2025
MAPA pour l'acquisition et la location de matériel événementiel, lot n°2 : location de protections de sol	Société CAUPAMAT (CADDENZ / 75008 PARIS).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 24 420 € HT. pour une durée de deux mois	3 DÉCEMBRE 2025
Marché à procédure adaptée pour la mise en place de la solution Clearpass, et sa maintenance	Société NXO (92500 RUEIL-MALMAISON).	Le montant est fixé à 16 565,27 € HT. durée est de 3 ans fermes (36 mois).	3 DÉCEMBRE 2025
Marché pour des missions de contrôle technique pour la réhabilitation école maternelle Paul Emile Victor, situé Quartier Forest d'Entrais à Gap	Société SOCOTEC CONSTRUCTION (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 8 760,01 € HT. Pour une durée de 12 mois.	4 DÉCEMBRE 2025
Marché pour la location de	Société SONALP	montant : 10 800 €	5 DÉCEMBRE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
l'éclairage et de la sonorisation pour la patinoire synthétique pour la période du 1er décembre 2025 au 25 janvier 2026	(05000 GAP)	HT	2025
MAPA pour la gestion locative des logements et annexes lot n°1 Gestion locative des logements et garages	SAS MS IMMOBILIER (05000 GAP)	Forfait de rémunération contractuel : 4,20 %. durée un an.	11 DÉCEMBRE 2025
MAPA pour la gestion locative des logements et annexes lot n°2 Gestion locative des locaux commerciaux et professionnels	SAS MS IMMOBILIER (05000 GAP)	Forfait de rémunération contractuel : 4,20 %. durée un an.	11 DÉCEMBRE 2025
Marché pour la fourniture et la pose d'une toilette publique sur le parc sportif du Pumptrack	Société TOILITECH (05230 CHORGES)	Conclu pour un prix de 31 250 € HT	11 DÉCEMBRE 2025
Marché pour la fourniture de matériel d'essuyage industriel Lot 1 : serviettes industrielles pour l'atelier mécanique	Société ELIS Services (92210 Saint-Cloud)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 1 464,00€ HT /an pour une durée de 4 ans	15 DÉCEMBRE 2025
Marché pour la fourniture de matériel d'essuyage industriel Lot 2 : essuie-mains pour l'atelier mécanique :	Société ELIS Services (92210 Saint-Cloud)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 416,40 € HT/an pour une durée de 4 ans	15 DÉCEMBRE 2025
MAPA pour la réalisation de feux solaire et radio à l'école de Puymaure	Société TTS (Trafic Technologie Système) (06516 CARROS)	pour un montant global et forfaitaire de 16 622 € HT.	15 DÉCEMBRE 2025
Avenant n° 1 à l'accord-cadre multi attributaires 2024240253 pour les fournitures scolaires et travaux manuels et fourniture de jeux et jouets éducatifs pour les écoles publiques et les différents	sociétés DAVAGNIER, LACOSTE et PICHON	Nouvelle incidence financière : montant initial 40 000 € HT montant de l'avenant : 4 000 € HT nouveau montant :	15 DÉCEMBRE 2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
services. lot n° 3 - Jeux et jouets éducatifs		44 000 € HT soit une augmentation de 10 % augmentation de la répartition pour la Ville de Gap : 19 500 € HT au lieu de 15 500 € HT.	
Marché pour le renouvellement de la maintenance des progiciels ASTRE GF et ASTRE RH par la centrale d'achat.	Centrale d'achat CANUT (69002 LYON)	Conclu selon le forfait annuel de maintenance de 82 430,79 € HT. durée du marché est de 12 mois à compter du 1er janvier 2026.	16 DÉCEMBRE 2025
MAPA pour la fourniture de 300 arbres de différentes essences.	Entreprise Cholat Pépinières (73000 CHAMBERY)	pour un montant de 37 890,47 € HT	18 DÉCEMBRE 2025
MAPA pour les travaux de plantation de 300 arbres sur différents sites sur la Ville de Gap	Entreprise LAGIER Paysagiste (05000 LA ROCHETTE)	pour un montant de 62 998,00 € HT	18 DÉCEMBRE 2025
Marché sans publicité ni mise en concurrence afin de compléter l'étude scénographique du Théâtre la Passerelle comprenant : Un diagnostic fonctionnel, intégrant les usages de « l'Outil Théâtre ». Des faisabilités pour chaque grand poste identifié. La rédaction d'un Schéma Directeur hiérarchisant les travaux à engager à court, à moyen et à long terme intégrant une notion de coûts et de délais.	Société l'Oeil du Prince (22500 PAIMPOL)	Conclu pour un montant total de 10 000 € HT décomposé comme suit : Etape 1 : Diagnostic fonctionnel et techniques scénic : 3 075 € HT Etape 2 : Propositions de scénarii et faisabilités : 3 625 € HT Etape 3 : Rédaction du Schéma Directeur : 3 300 € HT	23 DÉCEMBRE 2025
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le transport des élèves des écoles publiques de la Ville	Société La SCAL (05000 GAP)	pour un montant global et forfaitaire de 5 831,98 € TTC.	23 DÉCEMBRE 2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
dans le cadre des sorties culturelles réalisées au mois de novembre 2025 : transport dans les limites communales.		pour une durée de 1 mois	
Marché pour la sécurisation et l'agrément de la ligne d'abattage des ovins.	Société FACOMIA (38110 Sainte-Blandine)	Conclu pour un montant total de 14 636,00 € HT. pour une durée de 3 mois.	29 DÉCEMBRE 2025
MAPA pour les travaux de construction d'un abattoir avicole à Gap lot 2 : Structure métallique porteuse - Plancher sur structure RDC - Serrurerie métallerie	Société MÉTALLERIE CHEVALIER (05400 La Roche des Arnauds)	pour un montant global et forfaitaire de 229.000,00 € HT. pour une durée de 6 mois, à compter de la date fixée par ordre de service	5 JANVIER 2026
Accord-cadre à bons de commande pour les prestations de sécurité des personnes, Sûreté, Malveillance de l'événement et SSIAP	Société 2A Sécurité (05000 GAP)	Soit les seuils suivants : Montant mini 35 000 € HT. Montant maxi 1 135 000 € HT. Total montant mini : 35 000 € HT. total montant maxi : 135 000 € HT. Conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. Les montants seront identiques pour chaque période de	7 JANVIER 2026

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
		reconduction.	
Marché pour l'achat d'une machine à peinture PowrTwin 6900 PLUS	Société TECMARQUAGE (83 600 FRÉJUS)	Conclu pour un montant de 10 245,82 € HT. durée de livraison de 1 mois.	8 JANVIER 2026
Marché pour la mise en place de protections sur les panneaux de la CF carcasses et de l'intérieur des portes sur le site de l'Abattoir de Gap.	Société UBBAK AUBAGNE (13400)	Conclu pour un montant total de 11 689 € HT. pour une durée de 3 mois.	9 JANVIER 2026
Consultation lancée le 20/11/2025 en procédure adaptée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement de commande Gap/Tallard/Durance, pour la réalisation de prestations topographiques : lot 2 prestations foncières est déclarée infructueuse en raison d'absence d'offre. (aucune offre reçue)			12 JANVIER 2026
Marché pour la réparation du groupe froid n°1 de l'Alp'Arena	Société EMC2 (05000 Gap)	Le montant est de 6 318,99 € HT	12 JANVIER 2026
Marché à procédure allégée pour la prestation des inscriptions et chronométrage du Gapen'cimes 2026.	Société AS2PIC (05260 ANCELLE)	Le montant est de 5 666,25 € HT	13 JANVIER 2026
Avenant n°1 à l'accord-cadre multi attributaires 2024240252 pour les fournitures scolaires et travaux manuels et fourniture de jeux et jouets éducatifs pour les écoles publiques et les différents services. lot n°2 Matériels de travaux manuels augmentation du montant du marché afin de pouvoir répondre à un besoin urgent	Sociétés DAVAGNIER, LACOSTE et PICHON	Montant initial 32 000 € HT- Montant de l'avenant : 3 200 € HT Nouveau montant : 35 200 € HT Soit une augmentation de 10 %. Répartition pour la Ville de Gap 18 700 € HT au lieu de 15 500 € HT.	14 JANVIER 2026
Consultation lancée pour le Projet Habitat Séniors est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison de modification de l'enveloppe prévisionnelle des travaux. Le dossier de consultation donnera lieu à une nouvelle mise en concurrence.			15 JANVIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Avenant n°001-2026 au contrat d'utilisation de Logiciels et de Services Ref.2021-447 - Version 01 du 5 mai 2021. Résiliation au 31 janvier 2026 à minuit de l'option "service de l'application Flowbird".	Société FLOWBIRD	Le prix du contrat est de 6200 € HT pour l'année dudit contrat. Il entrera en vigueur le 1er février 2026. Il s'appliquera pour la durée restant à courir du contrat (pour une durée initiale de 36 mois. Il se renouvelle par reconduction tacite, limitée à 3 fois, pour des périodes successives de douze mois sauf résiliation par l'une ou l'autre des Parties).	16 JANVIER 2026
Marché pour l'achat de fournitures de produits de traitement du Stade Nautique tout au long de l'année 2026	Société LA Gloriette (30300 Beaucaire)	Le montant est de 23 333,33 € HT.	16 JANVIER 2026
Marché pour la réalisation d'un bilan ergonomique qui prendra la forme d'un diagnostic des postes des chaînes d'abattage et des postes annexes à l'abattoir de Gap.	Société ANALUSIS (13090 Aix en Provence)	Conclu pour un montant total de 9 675 € HT. pour une durée de 3 mois	20 JANVIER 2026
Marché à procédure adaptée pour la fourniture et la pose d'une clôture située au niveau du terrain de foot Synthétique Provence 2.	Entreprise ESPACS CLÔTURES ET PORTAILS(26390 HAUTERIVES)	conclu pour un montant de 10 785 € HT	21 JANVIER 2026
Avenant n° 1 au marché n° 2025250103, pour les travaux de Remplacement de menuiseries extérieures en bois lot 2 : Mairie Centre	Société SAS LORILLARD	La Décomposition des Prix Global et Forfaitaire à prendre en compte désormais est la suivante : Montant total 302 350 € HT Montant total des prestations modificatives	22 JANVIER 2026

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
		5 095 € HT Nouveau montant total du marché 307,445 € HT aucune incidence sur les délais	
Marché pour la location de l'éclairage et de la sonorisation pour la cérémonie du 9ème titre de Sébastien Ogier le dimanche 11 janvier 2026.	Société Sonalp (05000 GAP)	Montant : 7 000 € HT	23 JANVIER 2026
Marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'instruments pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Ville de Gap. Lot 1 : 3 Pianos droits Kawai K400 noir brillant	Société ABCG / EML PIANOS (69005 Lyon)	Conclu pour un montant de 19 193 € HT	28 JANVIER 2026
Marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'instruments pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Ville de Gap. Lot 13 : 1 Vibraphone adams alpha 3 octaves avec moteur	Société Rythme et sons (67400 Illkirch)	Conclu pour un montant de 5 250 € HT	28 JANVIER 2026
Marché pour le remplacement de la centrale intrusion et des éléments indissociables (claviers, coffrets et cartes d'extension) située à l'espace culturel du Quattro à Gap	Société DELTA SECURITY SOLUTIONS (13 592 Aix en Provence)	Conclu pour un montant de 5 620 € HT. pour une durée de 1 mois	28 JANVIER 2026
Marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'instruments pour le Conservatoire à Rayonnement départemental de la Ville de Gap.	Société Le Gouic Luthier (13006 Marseille)	Conclu pour un montant de 1 950 € HT	29 JANVIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Lot 11 : 1 violoncelle baroque d'occasion			
Marché à procédure pour l'acquisition d'instruments pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Ville de Gap. Lot 2 : 1 cor d'harmonie Hans Hoyer Lot 8 : 2 hautbois petites mains Yamaha Lot 9 : 1 Trombone Courtois Lot 10 : 1 Clarinette Buffet Crampon	SARL Blanc Dauville (74000 Annecy)	Conclu pour un montant de 8 140,67 € HT.	29 JANVIER 2026
Décision annule et remplace la décision N° D2026_01_7 en date du 11 décembre 2025.(Prolongation de la durée) Marche n°26010 pour la gestion locative de locaux à usages commercial, professionnel et d'habitation Lot n°1 logements et garages	SAS MS IMMOBILIER (05000 GAP)	Conclu sur la base d'un bordereau des prix unitaires appliqué aux quantités réellement exécutées et selon les modalités suivantes : Forfait de rémunération contractuel 4,20 % durée du marché est d'un an renouvelable un an expressément	5 FÉVRIER 2026
Décision annule et remplace la décision N° D2026_01_7 en date du 11 décembre 2025.(Prolongation de la durée) Marche n°26011 pour la gestion locative de locaux à usages commercial, professionnel et d'habitation Lot n°2 locaux commerciaux et professionnels	SAS MS IMMOBILIER (05000 GAP)	Conclu sur la base d'un bordereau des prix unitaires appliqué aux quantités réellement exécutées et selon les modalités suivantes : Forfait de rémunération contractuel 4,20 % durée du marché est d'un an renouvelable un an expressément	5 FÉVRIER 2026
Marché sans publicité et sans mise en concurrence, pour l'AMO "Les sous-sols de la Providence"	Société ATELIER LGA - Architecture Urbanisme (38410 VAULNAVEYS-LE-HAUT)	conclu pour un montant forfaitaire de 5 812,50 € HT. Durée fixée à 6 mois.	5 FÉVRIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
relatif aux diagnostics.			
Avenant n° 3 au marché n° 2024240044 pour les travaux de sécurisation et aménagement du viaduc du Buzon Aux vues des difficultés d'exécution du marché, les retards et malfaçons constatées, les demandes de rémunération du titulaire pour travaux supplémentaires, les négociations des entreprises afin d'arriver à une conciliation, nécessité de conclure un avenant pour acter cette conciliation et proroger la durée d'exécution du marché	Société BOUYGUES TP (31132 BALMA)	Montant total du marché 2 430 833,22 € HT Montant total des prestations modificatives € 224 166,78 € HT Nouveau montant total du marché 2 655 000 € HT Incidence sur les délais : le marché est prorogé jusqu'au 12 décembre 2025	10 FÉVRIER 2026
Décision annule et remplace la décision n° D2025_11_536 du 4 novembre 2025 Accord-cadre multi-attributaire à Bons de commande pour la fourniture des vêtements de travail spécifiques Police Municipale, opérateurs du Centre de Supervision Urbain et agents de Surveillance de Voie Publique Lot n°1 : la fourniture des vêtements et chaussures de travail spécifiques Police Municipale et opérateurs du Centre de Supervision Urbain La décision intégrait les quatre lots dans une même décision et il est nécessaire de distinguer ces quatre lots dans une décision	classée n° 1 : Société EQUIPOL (42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT) classée n° 2 : Société GK PRO (93170 BAGNOLET) - classée n° 3 : Société ABILIS LOGISTIQUE (13010 MARSEILLE)	Le montant des prestations est défini comme suit : Sans seuil minimum Seuil maximum à 33 500 € HT pour une durée d'un an, reconduit une fois par tacite reconduction.	10 FÉVRIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
spécifique à chaque lot.			
Décision annule et remplace la décision n° D2025_11_536 du 4 novembre 2025 Accord-cadre multi-attributaire à Bons de commande pour la fourniture des vêtements de travail spécifiques Police Municipale, opérateurs du Centre de Supervision Urbain et agents de Surveillance de Voie Publique Lot n°2 : la fourniture des accessoires spécifiques Police Municipale et opérateurs du Centre de Supervision Urbain La décision intégrait les quatre lots dans une même décision ; qu'il est nécessaire de distinguer ces quatre lots dans une décision spécifique à chaque lot.	classée n°1 Société EQUIPOL / RIVOLIER (42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT) classée n°2 Société GK PRO - (93170 BAGNOLET)	Le montant des prestations est défini comme suit : Sans seuil minimum Seuil maximum : 4 915 € HT pour une durée d'un an, reconduit une fois par tacite reconduction.	10 FÉVRIER 2026
Décision annule et remplace la décision n° D2025_11_536 du 04 novembre 2025. Accord-cadre multi-attributaire à bons de commande pour la fourniture des vêtements de travail spécifiques Police Municipale, opérateurs du Centre de Supervision Urbain et agents de Surveillance de Voie Publique Lot n°3 : la fourniture des vêtements et chaussures de travail spécifiques pour les agents de surveillance de	classée n°1 Société GK PRO (93170 BAGNOLET) classée n°2 Société ABILIS LOGISTIQUE (13010 MARSEILLE)	Le montant des prestations est défini comme suit : Sans seuil minimum Seuil maximum : 5 885 € HT pour une durée d'un an, reconduit une fois par tacite reconduction.	10 FÉVRIER 2026

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
voie publique La décision intégrait les 4 lots dans une même décision ; qu'il est nécessaire de distinguer ces 4 lots dans une décision spécifique à chaque lot.			
Décision annule et remplace la décision n°D2025_11_536 du 04 novembre 2025. Accord-cadre multi-attributaire à bons de commande pour la fourniture des vêtements de travail spécifiques Police Municipale, opérateurs du Centre de Supervision Urbain et agents de Surveillance de Voie Publique Lot n° 4 : la fourniture des accessoires spécifiques pour les agents de surveillance de voie publique La décision intégrait les 4 lots dans une même décision ; qu'il est nécessaire de distinguer ces 4 lots dans une décision spécifique à chaque lot.	classée n° 1 Société ABILIS LOGISTIQUE (13010 MARSEILLE) classée n° 2 Société EQUIPOL / RIVOLIER (42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT) classée n° 3 Société GK PRO (93170 BAGNOLET)	Le montant des prestations est défini comme suit : Sans seuil minimum Seuil maximum : 700 € HT	10 FÉVRIER 2026
MAPA pour la location longue durée d'un élévateur	Société SAE (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 13 200 € HT.	10 FÉVRIER 2026
La consultation en groupement de commande Gap/Tallard/Durance portant sur la réalisation de prestations de nettoyage est déclarée infructueuse pour les 4 lots, en raison d'absence d'offre. Une nouvelle consultation sera lancée sur la base d'un dossier de consultation des entreprises éventuellement modifiée.			11 FÉVRIER 2026
Avenant au contrat initial n° 2503176W0000030 du 28/03/2025 pour la mission de contrôle technique de	Société SOCOTEC CONSTRUCTION Agence Construction Alpes du Sud	Conclu pour montant initial de 4 800 € HT Montant de l'avenant	12 FÉVRIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
l'Abattoir avicole situé au Moulin du Pré à Gap portant sur l'ajout au programme des travaux de renforcement de la structure métallique du hangar "Lactalis"	(05000 GAP)	900 € HT pour une durée de 1 mois	
Avenant n° 1 au marché n° 2025250106 pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Paul Emile Victor Lot n°1 étanchéité Prestations supplémentaires : - travaux de création de descentes pluviales supplémentaires pour mise en conformité des toitures terrasses. Le nombre de descentes existantes n'étant pas suffisantes réglementairement. - travaux de création de massifs béton sur toiture pour mise en place d'une ligne de vie pour interventions d'entretien (obligatoire pour intervention en sécurité en toiture) - travaux d'adaptation de l'étanchéité et de remplacement des dalles sur plots au droit de la sortie de secours sur la toiture terrasse. Travaux permettant de ne pas avoir de marche isolée au droit de la sortie de secours (interdit)	Société SARL ETANCHEITE GENERALE DU BATIMENT (EG-BAT) (31780 CASTELGINEST)	Validation de la nouvelle Décomposition des Prix Global et Forfaitaire pour répondre aux mieux aux exigences de la Collectivité. Montant du marché initial 119 500 € HT Montant de l'avenant 17 844,25 € HT Nouveau montant du marché 137 344,25 € HT Le pourcentage d'augmentation du marché est de 14,93 %. La durée d'exécution des prestations fixée à 18 mois, est prorogée d'un mois.	17 FÉVRIER 2026
Avenant au marché n° 2025250107 pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Paul Emile Victor	Société ALPES RENOV (38350 LA MURE)	Validation de la nouvelle Décomposition des Prix Global et Forfaitaire pour	17 FÉVRIER 2026

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
lot 2 Façade ITE Prestations supplémentaires des travaux de mise en place d'un bandeau métallique de protection des costières de relevé d'étanchéité.		répondre aux mieux aux exigences de la Collectivité. Montant initial 399 668,04 € HT Montant de l'avenant 20 405 € HT Nouveau montant du marché 420 073,04 € HT Le pourcentage d'augmentation du marché est de 6 %. La durée d'exécution des prestations fixée à 18 mois, est prorogée d'un mois.	
Marché sans mise en concurrence pour le remplacement de deux caméras de lecture de plaques au parking de Bonne.	Société OSP HOLDING FRANCE (ORBILITY) (92100 Boulogne-Billancourt)	Conclu pour un montant total de 5 076,96 € HT. Pour une durée d'un an.	18 FÉVRIER 2026
Marché sans mise en concurrence pour le remplacement de quatre Terminaux de Paiement Électronique (TPE) au parking de Bonne.	Société OSP HOLDING FRANCE (ORBILITY) (92100 Boulogne-Billancourt)	Conclu pour un montant total de 6 825,76 € HT. Pour une durée d'un an.	18 FÉVRIER 2026
La consultation lancée pour les Travaux de Rénovation Énergétique de l'école de Puymaure. Lot 5 : Ventilation - chauffage - rafraîchissement est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'absence d'offre.			18 FÉVRIER 2026
Marché multi-attributaire n°2025250267 pour la fourniture des vêtements de travail spécifiques Police Municipale, opérateurs du Centre de Supervision Urbain et agents de Surveillance de Voie Publique lot n°1 : Vêtements et chaussures pour la police municipale et les opérateurs du Centre de Supervision Urbain Par courrier, la société ABILIS LOGISTIQUE nous informe de sa fusion simplifiée par absorption par sa société mère, la société GROUPE ABILIS, avec effet au 31 décembre 2025, entraînant la dissolution sans liquidation de ABILIS LOGISTIQUE et la			19 FÉVRIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
transmission universelle de son patrimoine à Groupe ABILIS.			
Marché multi-attributaire n°2025250269 pour la fourniture des vêtements de travail spécifiques Police Municipale, opérateurs du Centre de Supervision Urbain et agents de Surveillance de Voie Publique lot n°3 : vêtements et chaussures service stationnement. Par courrier, la société ABILIS LOGISTIQUE nous informe de sa fusion simplifiée par absorption par sa société mère, la société GROUPE ABILIS, avec effet au 31 décembre 2025, entraînant la dissolution sans liquidation de ABILIS LOGISTIQUE et la transmission universelle de son patrimoine à Groupe ABILIS.			19 FÉVRIER 2026
Marché multi-attributaire n°2025250270 pour la fourniture des vêtements de travail spécifiques Police Municipale, opérateurs du Centre de Supervision Urbain et agents de Surveillance de Voie Publique lot n°4 : accessoires service stationnement. Par courrier du 20/01/2026 et le mail du 18/02/2026 par lequel la société ABILIS LOGISTIQUE informe la ville de GAP de sa fusion simplifiée par absorption par sa société mère, la société GROUPE ABILIS, avec effet au 31 décembre 2025, entraînant la dissolution sans liquidation de ABILIS LOGISTIQUE et la transmission universelle de son patrimoine à Groupe ABILIS.			19 FÉVRIER 2026
Accord-cadre multi-attributaires à bons de commande pour la réalisation de prestations topographiques pour le Groupement de commandes Gap-Tallard-Durance Lot n°1 : Levées topographiques	classée n°1 : Société TOPO 05 (05500 Saint-Julien en Champsaur) classée n°2 : Société GEOFIT (13080 Aix en Provence)	Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit : maximum 35 000 € HT. Ville de Gap Maxi annuel : 20 000 € HT CAGTD Maxi annuel : 15000 € HT La durée initiale est de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour une période 12 mois, durée totale 48 mois.	19 FÉVRIER 2026
MAPA pour la mise en place, maintenance et hébergement du logiciel	Société ARAWAK (69100 VILLEURBANNE)	La 1ère Année, le montant est fixé à 8 525 € HT, incluant la	24 FÉVRIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
courrier KOLOK		mise en place et l'hébergement de la solution. A partir de la 2ème année, le forfait annuel de maintenance est fixé à 5 700 € HT, incluant l'hébergement et la maintenance de la solution. La durée est de 3 ans et 3 mois (39 mois), incluant 3 mois pour la mise en place puis 3 ans de maintenance.	
MAPA pour les Travaux de rénovation énergétique de l'école de Puymaure Lot n°1 Isolation par l'extérieur	Société Société TDS (13014 Marseille)	Conclu pour un montant de 486 685,15 € HT. La réalisation des travaux est de 18 mois.	27 FÉVRIER 2026
MAPA pour les Travaux de rénovation énergétique de l'école de Puymaure Lot n°2 Menuiseries extérieures aluminium et occultant	Société JLV ALUMINIUM (49800 CHABEUIL).	Conclu pour un montant de 380 000 € HT. La réalisation des travaux est de 18 mois.	27 FÉVRIER 2026
MAPA pour les Travaux de rénovation énergétique de l'école de Puymaure Lot n°4 : Électricité Courants Forts et Faibles	Société GAP'ELEC (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 49 800€ HT. La réalisation des travaux est de 18 mois.	27 FÉVRIER 2026
Avenant n° 3 au marché n° 2022220111 pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux de confortement et modernisation du Viaduc du Buzon afin de prendre en charge les frais	IXO SAS désigné mandataire solidaire du groupement conjoint (SAS AGOAH - VINIRE / GEOTECHNIQUE SAS).	L'avenant n° 1 du 19 mars 2024 introduit des honoraires supplémentaires ainsi que des prestations supplémentaires modifiant ainsi le montant du marché : Nouveau montant du	27 FÉVRIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
supplémentaires liés à l'allongement significatif des travaux avec impact sur la phase DET et la sur-implication du MOE pour fiabiliser l'instrumentation à la charge de l'entreprise et proroger la durée d'exécution du marché. Ces imprévus ont générés un allongement du délai de 12 à 19,5 mois.		marché : 215 521,45 €uros HT. L'avenant N°2 du 27/02/2025 modifiait les coordonnées bancaires du co-traitant SAS AGOAH. Montant de l'avenant N°3 33 320,93 €. Nouveau montant total du marché 248 842,38 € HT. Le pourcentage cumulé des avenants est de 30,96 %. Répartition de l'avenant entre co-traitant : IXO : allongement de la DET : 548,29 € HT Instrumentation : 15 300 € HT TOTAL : 15 848,29 € HT AGOAH : allongement de la DET : 17 472,64 € HT TOTAL : 17 472,64 € HT Soit un total pour allongement de la DET : 18 020,93 € HT Soit un total pour Instrumentation : 15 300 € HT TOTAL : 33 320,93 € HT Le marché est prorogé jusqu'au 15 décembre 2025 non compris la période de garantie de parfaitement achèvement du marché de travaux.	

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
MAPA pour une Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une extension du studio de danse au Conservatoire	Groupe RD Techni concept, SAS ESTER et SASU EFFICIO.	Conclu pour un taux de rémunération fixé à 11,5 %. La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est fixée à 3 ans maximum à compter de la date du premier ordre de service. Le contrat prendra fin à l'issue du délai de garantie de parfait achèvement.	27 FÉVRIER 2026
Accord-cadre à bons de commande pour le dépannage des installations de chauffage, CTA et Groupe Froid	Société SOGETHA (05000 Gap)	Conclu pour le groupement de commandes. Le montant des prestations est défini comme suit : Maximum annuel Ville de Gap 20 000 € HT CCAS 5 000 € HT EHPAD 9 000 € HT CAGTD 5 000 € HT Total 39 000 € HT Pour une durée de 4 mois.	2 MARS 2026
Consultation lancée pour la construction d'un réservoir d'eau potable de 400 m3 au hameau des Emeyères - lot n°1 Réservoir et canalisations est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison de modification du dossier de la consultation qui donnera lieu à une nouvelle mise en concurrence.			3 MARS 2026
Consultation lancée pour la construction d'un réservoir d'eau potable de 400 m3 au hameau des Emeyère - Lot n°2 Télégestion et équipements de contrôle est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une insuffisance de concurrence.			3 MARS 2026
Marché ordinaire pour le renouvellement des licences et du support de la solution de filtrage internet OLFE0.	Société SYNEXIE (13600 LA CIOTAT)	Montant annuel fixé à 18 375 € HT. durée : un an.	4 MARS 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Avenant n° 1 au marché n° 2025250300 pour les travaux de construction d'un abattoir avicole Lot 11 - Equipement process abattage validant la nouvelle Décomposition des Prix Global et Forfaitaire pour répondre aux mieux aux exigences de la Collectivité.	Société BAYLE SA (42480 LA FOUILLOUSE)	Montant global et forfaitaire de 532 100,71 € HT. pour une durée d'exécution des prestations fixée à 6 mois. Montant total des prestations modificatives 2 585 € HT Nouveau montant total du marché 534 685,71 HT €. Pourcentage d'augmentation : 0,49 % Aucune incidence sur les délais.	4 MARS 2026
Avenant n° 2 marché n° 2024240295 pour les travaux de construction d'une crèche Lot 1 - Terrassement- Gros œuvre Maçonnerie. Nouvelle Décomposition des Prix Global et Forfaitaire pour le mettre en conformité avec l'acte d'engagement.	Société METEBELE (05000 GAP)	Montant initial global et forfaitaire de 195 792,56 € HT. La durée d'exécution des prestations est fixée à 10 mois. Avenant N° 1 augmentation du marché de 7 444,87 € HT prise en compte des prestations supplémentaires nécessaires et prolongation du marché jusqu'au 22 novembre 2025. Nouveau montant: 203 235,43 € HT.	4 MARS 2026
Avenant n° 1 au marché n° 2022220035 pour l'Aménagement de la route des Eyssagnières Section sud de la rocade de gap - Réalisation des dossiers d'autorisations administratives et	Société SEGIC INGENIERIE (06200 NICE) mandataire solidaire du groupement conjoint	pour un montant maximum de 250 000 € HT durée de 48 mois	5 MARS 2026

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DE LA DÉCISION
environnementales prolongation de 12 mois afin de permettre au titulaire d'effectuer des compléments sur les études qu'il a déjà réalisées, et ce sur demande des services de l'Etat.			
Avenant n° 1 à l'accord- cadre n° 2024240024 pour les travaux d'eau et d'assainissement lot n° 1 Travaux en zone urbaine	Société SAS ANDRE TP (05000 LA ROCHETTE)	Nouvelle incidence financière de l'avenant : Montant maximal initial de l'accord cadre : 2 600 000 € HT Montant de l'avenant : 380 000 € HT la répartition est la suivante : Ville de Gap : 190 000 € HT Agglomération : 190 000 € HT Nouveau montant de l'accord cadre : 2 980 000 € HT Le montant est augmenté de 14,62 %.	6 MARS 2026
MAPA pour les travaux de construction d'un abattoir avicole à Gap lot n° 8 Revêtement et carrelage	Société MALCOR CARRELAGE (05260 ANCELLE).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 8 709 € HT. durée de 6 mois, à compter de la date fixée par l'ordre de service.	6 MARS 2026
MAPA pour les travaux de construction d'un abattoir avicole à Gap lot n° 7 Chape et revêtement de sol résineux	Société RÉSINE ET SOLUTIONS (30840 MEYNES)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 65 999,70 € HT. durée de 6 mois, à compter de la date	6 MARS 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
		fixée par l'ordre de service.	
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'acquisition d'un Plancher Extérieur Amovible pour la Piste de l'Alp Arena est déclarée infructueuse en raison d'absence d'offre. (aucune offre reçue)			11 MARS 2026
Marché pour la location d'une aspiratrice sur châssis PL pour le nettoyage des quartiers périurbains et ruraux de la Ville de Gap	Société SAML Location FAYAT	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 5 850 € HT pour une durée de 1 mois qui comprend la location mensuelle à un coût forfaitaire de 5250 € auquel s'ajoute le convoyage Aller/Retour du véhicule à un coût unitaire de 600 € HT. pour une durée de 1 mois avec la possibilité de reconduire la location en fonction des besoins de nettoyage recensés sur le terrain	12 MARS 2026
MAPA pour la fourniture d'arbres de différentes essences	Entreprise CHOLAT (73000 CHAMBERY)	Conclu pour un montant de 39 109,92 € HT	13 MARS 2026
MAPA achats d'abribus pour remplacement suite aux sinistres : dépose de l'existant, la destruction des massifs bétons, le génie civil, la création de nouveaux massifs et la pose des nouveaux abribus.	Société URBANEO (83500 La Seyne-Sur-Mer)	Le montant est fixé à 32 850 € HT Répartis comme suit : Abribus Ferme de l'Hôpital - 10 950 € HT Abribus Albert Borel - 10 950 € HT Abribus Les Vergers - 10 950 € HT Durée de 4 mois à compter du 23 mars 2026.	16 MARS 2026
MAPA pour l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice d'occasion sur châssis PL			19 MARS 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
pour les services techniques est déclarée sans suite pour cause d'infructuosité (offres irrégulières). Une nouvelle consultation sera lancée, sur la base d'un dossier éventuellement modifié.			
Accord-cadre mono-attributaire pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection lot n°1 Vêtements techniques	Société SND CHEVALLIER (05000 GAP)	Seuil de commande minimum : 47 000 € HT. maximum : 105 000 € HT. La répartition des seuils par collectivité est défini comme suit : Ville de Gap Minimum 30 000 € HT. Maximum 70 000 € HT. Agglomération Minimum 15 000 € HT. Maximum 25 000 € HT. CCAS Minimum 2 000 € HT. Maximum 10 000 € HT. Durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. Durée maximale du contrat, toutes périodes confondues : 24 mois.	24 MARS 2026
Accord-cadre mono-attributaire pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection lot n°2 Vêtements de ville	Société SND CHEVALLIER (05000 GAP)	Seuil de commande minimum : 4 000 € HT. maximum : 24 000 € HT. La répartition des seuils par collectivité est défini comme suit : Ville de Gap	24 MARS 2026

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
femme et homme		sans minimum Maximum 500 € HT. Agglomération Minimum 4 000 € HT. Maximum 23 500 € HT. Durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. Durée maximale du contrat, toutes périodes confondues : 24 mois.	
Accord-cadre mono-attributaire pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection lot n° 3 Vêtements de sport	Société G2M INTERSPORT (05000 GAP).	Seuil de commande minimum : 3 050 € HT. maximum : 22 400 € HT. La répartition des seuils par collectivité est défini comme suit : Ville de Gap Minimum 3 000 € HT. Maximum 22 000 € HT. CCAS Minimum 50 € HT. Maximum 400 € HT. Durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. Durée maximale du contrat, toutes périodes confondues : 24 mois.	24 MARS 2026
Accord-cadre mono-attributaire pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques,	Société ABRAM DISTRIBUTION (04100 MANOSQUE)	Seuil de commande minimum : 10 000 € HT. maximum : 23 300 € HT. La répartition des	24 MARS 2026

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection lot n° 4 Gants		seuils par collectivité est défini comme suit : Ville de Gap Minimum 5 000 € HT. Maximum 11 000 € HT. Agglomération Minimum 5 000 € HT. Maximum 11 000 € HT. CCAS sans minimum Maximum 300 € HT. Durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. Durée maximale du contrat, toutes périodes confondues : 24 mois.	
Accord-cadre mono-attributaire pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection lot n° 5 - Chaussures techniques	avec la Société ABRAM DISTRIBUTION (04100 MANOSQUE).	Seuil de commande minimum : 14 000 € HT. maximum : 33 500 € HT. La répartition des seuils par collectivité est défini comme suit : Ville de Gap Minimum 9 000 € HT. Maximum 22 000 € HT. Agglomération Minimum 5 000 € HT. Maximum 11 000 € HT. CCAS sans minimum Maximum 500 € HT. Durée de chaque période de reconduction est de 12 mois.	24 MARS 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
		Durée maximale du contrat, toutes périodes confondues : 24 mois.	
Accord-cadre mono-attributaire pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection lot n°6 - Chaussures médicales et agroalimentaires	Société SND CHEVALLIER (05000 GAP)	Seuil de commande minimum : 600 € HT. maximum : 7 800 € HT. La répartition des seuils par collectivité est défini comme suit : Ville de Gap Minimum 400 € HT. Maximum 4 000 € HT. CCAS Minimum 200 € HT. Maximum 3 800 € HT. Durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. Durée maximale du contrat, toutes périodes confondues : 24 mois.	24 MARS 2026
Accord-cadre à procédure adaptée pour la location de matériels techniques, de matériels scéniques et de personnels techniques intermittents des activités du spectacle pour le Quattro, la direction de la culture et la Tempo lot n°1 au profit de la salle de spectacle le Quattro période estimée jusqu'au 30 avril 2026.	Société SONALP (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 20 094,50 € HT	25 MARS 2026
Marché sans publicité ni mise en concurrence afin d'organiser, lors de la manifestation Gap Good Games le 30 Mai 2026	SARL 2 LIVES (49330 Miré)	Montant de la prestation 22 912 € HT	20 AVRIL 2026

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
à Gap, des tournois e-sport en ligne, avec la mise en place de plusieurs espaces gaming (zone de compétitions Esport, Espace Playstation 5, Simulation de courses sportives, Bornes d'arcades, Espace Rétrogaming, Circuit géant Mario Kart Live...)			
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour les prestations de mapping vidéo, diffusion multi-écrans, habillage vidéo et scénique de l'espace invités et régie vidéo qui devront être assurées lors de la manifestation Gap Good Games le 30 Mai 2026 à Gap.	IMAGINON (05600 Saint-Crépin)	Montant de la prestation 11 998 € HT.	20 AVRIL 2026
Marché sans publicité ni mise en concurrence afin d'organiser, lors de la manifestation Gap Good Games le 30 Mai 2026, un espace de réalité virtuelle avec des simulateurs d'activités sportives diverses (animation 4 trampolines, 4 sièges de course avec volants et pédales, bâton réflexe)	COM'IN SPORTS (75008 PARIS)	Montant de la prestation 11 000 € HT.	20 AVRIL 2026
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la maintenance du logiciel d'hypervision Prysm.	Société IPERION (34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS)	Le montant forfaitaire est fixé à 6 728 € HT. à partir du 01/04/2026, pour une durée de 12 mois.	20 AVRIL 2026
Marché pour l'achat de margelles afin d'effectuer la réparation au stade nautique.	Société CAREO (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 7 142,76 € HT. pour une durée de 1 mois.	21 AVRIL 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour de la location de matériel technique spécifique pour la manifestation Gap Good Game le 30 Mai 2026 ; matériel approprié à l'organisation d'événements Gaming et Esport, ainsi que les compétences pour l'installation, la manipulation et le fonctionnement de ce matériel	SONALP (05000 Chateaufieux)	Montant total de la prestation 6 540 € HT.	21 AVRIL 2026
Marché pour les travaux de désamiantage pour l'aménagement d'une galerie d'art à Gap.	Société TTB Désamiantage (05110 la Saulce)	Conclu pour un montant de 19 504 € H.T pour une durée de 6 mois	21 AVRIL 2026
Marché pour l'achat de margelles afin d'effectuer la réparation au stade nautique de la ville de GAP	Société CAREO GAP (05000 Gap)	Conclu pour un montant de 7 142,76 € H.T pour une durée de 1 mois.	21 AVRIL 2026
Marché pour le renouvellement des licences AUTOCAD	Société REFSA (38450 MIRIBEL-LANCHÂTRE)	Montant annuel est fixé à 8 673.00 € HT Le marché prend effet à compter du 06/05/2026 pour une durée d'un an.	22 AVRIL 2026
Avenant n° 2 à l'accord-cadre n° 2024240393 pour le nettoyage des bâtiments lot n° 1 : vitrerie contracté	Société SAS ADN ALPES DAUPHINE NETTOYAGE (38602 FONTAINES CEDEX)	Nouvelle incidence financière, les tarifs du BPU ont augmenté de 2 %. prorogation de 2 mois du marché en cours (jusqu'au 31 mai 2026). le montant maximal n'ait pas été atteint.	22 AVRIL 2026
Avenant n° 2 à l'accord-cadre n° 2024240394 pour le nettoyage des bâtiments lot n° 2 : sanitaires publics	Société NERA PROPRETE (05000 GAP)	Nouvelle incidence financière, les tarifs du BPU ont augmenté de 1,96 %. prorogation de 2 mois	22 AVRIL 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
		du marché en cours (jusqu'au 31 mai 2026). le montant maximal n'ait pas été atteint.	
Avenant n° 2 à l'accord-cadre n° 2025250052 pour le nettoyage des bâtiments - lot n° 3 : parkings	Société SAS ADN DAUPHINE NETTOYAGE (38602 FONTAINES CEDEX)	Nouvelle incidence financière, les tarifs du BPU ont augmenté de 2 %. prorogation de 2 mois du marché en cours (jusqu'au 31 mai 2026). le montant maximal n'ait pas été atteint.	22 AVRIL 2026
Avenant n° 2 à l'accord-cadre n° 2024240395 pour le nettoyage des bâtiments lot n° 4 : prestations annexes	Société NERA PROPRETE (05000 GAP)	Nouvelle incidence financière, les tarifs du BPU ont augmenté de 1,96 %. prorogation de 2 mois du marché en cours (jusqu'au 31 mai 2026). le montant maximal n'ait pas été atteint.	22 AVRIL 2026
Avenant n° 1 au marché n° 2025250261 pour les travaux dans les bâtiments - LOT 1- gros œuvre	Société SARL FIGARELLA (05110 LARDIER ET VALENCA)	Validation de la nouvelle répartition des seuils : Ville de GAP : Minimum P1 : 12 000 € HT P2 : 12 000 € HT Total : 24 000 € HT Maximum P1 : 250 000 € HT P2 : 200 000 € HT Total : 450 000 € HT CCAS sans minimum. Maximum P1 : 0 P2 : 25 000 € HT Total : 25 000 € HT AGGLO : sans minimum maximum P1 : 0 P2 : 25 000 € HT Total : 25 000 € HT TOTAL Minimum	27 AVRIL 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
		P1 : 12 000 € HT P2 : 12 000 € HT Total : 24 000 € HT TOTAL Maximum P1 : 250 000 € HT P2 : 250 000 € HT Total : 500 000 € HT. pour une durée d'exécution de 12 mois reconductible jusqu'au 11/12/2026 L'avenant n'a aucune incidence financière	
Avenant n° 1 au marché n° 2025250261 pour les travaux dans les bâtiments LOT 1- gros oeuvre	Société SARL EYNAUD (05000 GAP)	Validation de la nouvelle répartition des seuils : Ville de GAP : Minimum P1 : 12 000 € HT P2 : 12 000 € HT Total : 24 000 € HT Maximum P1 : 250 000 € HT P2 : 200 000 € HT Total : 450 000 € HT CCAS sans minimum. Maximum P1 : 0 P2 : 25 000 € HT Total : 25 000 € HT AGGLO : sans minimum maximum P1 : 0 P2 : 25 000 € HT Total : 25 000 € HT TOTAL Minimum P1 : 12 000 € HT P2 : 12 000 € HT Total : 24 000 € HT TOTAL Maximum P1 : 250 000 € HT P2 : 250 000 € HT Total : 500 000 € HT. pour une durée d'exécution de 12 mois reconductible jusqu'au 11/12/2026 L'avenant n'a aucune incidence financière	27 AVRIL 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Avenant n° 1 au marché n° 20252501121 pour la Réhabilitation de l'école Paul Emile Victor Elémentaire lot 7 Plomberie-ventilation La ligne raccordements électriques est réduite de 50 % (modification à la baisse du besoin).	Société Gapencaise de chauffage (05000 GAP)	Validation du nouveau DPGF Montant initial : 116 373,14 € HT Montant de l'avenant - 9 151,35 € HT Nouveau montant du marché 107 221,79 € HT Le pourcentage de diminution du marché est de -7,86 %. pour une durée d'exécution de 18 mois	27 AVRIL 2026
Marché pour l'achat des poteaux de badminton	Société EURL MATHQUEN BUSINESS SOLUTION (38880 Autrans-Méaudre en Vercors).	Le montant est de 5 454 € TTC.	27 AVRIL 2026
Marché pour la location de 2 400 mètres soit 1 200 barrières pour l'organisation du Tour de France le vendredi 24 juillet 2026 à Gap	Société MEFRAN (76290 Fontaine La Mallet).	Le montant est de 6 480 € HT	27 AVRIL 2026
Marché pour la diffusion d'offres d'emploi afin de pourvoir des postes vacants et de renforcer l'attractivité de ses services	Société Contact Emploi (75008 PARIS)	pour un montant total de 11 450 € HT.	29 AVRIL 2026
MAPA pour l'acquisition de véhicules pour la Ville de Gap Lot n° 2 : fourgonnette d'occasion pour le service de l'Éclairage Public	Société SEGARP (47200 MARMANDE).	Pour un montant total de 17 723,76 € TTC.	30 AVRIL 2026
Marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'une autolaveuse autoportée compacte pour le Centre Sportif Dany Galland	Société NILFISK (91400 ORSAY).	Montant est de 10 469,41 € HT	30 AVRIL 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
La consultation lancée pour la Vérifications réglementaires des installations et équipements - Lot 2 est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une insuffisance de concurrence.			4 MAI 2026
Marché simple pour la dépose de l'existant, la destruction des massifs bétons, le génie civil, la création de nouveaux massifs et la pose de nouveaux abribus.	Société URBANEO (83500 La Seyne-Sur-Mer)	Le montant est fixé à 32 850 € HT, répartis comme suit : Abribus Ferme de l'Hôpital - Route des Eyssagnières 10 950 € HT Abribus Albert Borel - Route des Eyssagnières 10 950 € HT Abribus Les Vergers - Route de Sainte Marguerite 10 950 €	5 MAI 2026
Marché pour l'achat de rideaux occultants au Centre Sportif Dany Galland	FOOGA SPORTS (369150 Décines)	Le montant est de 12 996,72 € TTC.	7 MAI 2026
Consultation lancée pour le Groupement de commandes Gap-Tallard-Durance pour l'acquisition de fournitures scolaires, matériels de travaux manuels et fournitures de jeux et jouets éducatifs , lots 1,2 et 3, est déclarée sans suite pour motif juridique et technique en raison de l'arrivée à échéance de la date de validité des offres et de la nécessité de revoir la forme du marché.			11 MAI 2026
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat de kits pré-assemblés de décorations de rues	Société Impact Plan Agueda PORTUGAL	Pour un montant global et forfaitaire de 14 353 €	11 MAI 2026
marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réalisation d'enrobés au droit des blocs 1,2, 3 et 4 du stade Givaudan de la ville de Gap .	Société ROUTIÈRE DU MIDI (05000 Gap)	conclu pour un montant total 33 758,14 € HT. pour une durée de 3 mois à compter du 15/05/2026	11 MAI 2026
Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2023230089 pour la	Société ACF INCENDIE	Aucune incidence financière	11 MAI 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
maintenance des alarmes incendies prolongation jusqu'au 18 août 2026.		durée de 12 mois renouvelable deux fois prorogation de 3 mois le montant maximal du marché n'étant pas atteint.	
Marché pour la location de dalles de protection de sol	Société CADDENZ (75008 PARIS)	Pour un montant global et forfaitaire de 8 434.56€ TTC. Pour une durée de deux mois.	15 MAI 2026
Avenant n° 1 au marché n° 2025250015 pour la Réhabilitation et modernisation de l'usine de potabilisation de la Ville de Gap Erreur matérielle constatée sur la Décomposition des Prix Générale et Forfaitaire sur un problème d'arrondi pour le cotraitant FESTA sur la partie « Génie Civil » de la tranche Optionnelle	groupement avec les sociétés VEOLIA - Compagnie Générales des Eaux 05004 GAP) / FREYSSINET / FESTA	Validation de la nouvelle répartition des prestations afin de corriger les erreurs d'écriture. Modification des montants inscrits dans l'Acte d'Engagement, dans l'annexe n° 1 : désignation des cotraitants et répartitions. Ajout de nouveaux travaux après vidange des filtres. suppression de la prestation de couverture des filtres extérieurs. Pour une durée de 34 mois pour la tranche ferme, 10 mois pour les travaux partiels et 12 mois pour la tranche optionnelle. Le délai de la phase 2 est augmenté de 22 semaines donc 49 semaines au total. Sans aucune	18 MAI 2026

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
		incidence financière.	
Avenant n° 1 au marché n° 2025250115 pour l'entretien, maintenance et affichage des mobiliers urbains	Société ALPES AFFICHAGE (05300 LAZER)	sans incidence financière pour une durée maximum de 12 mois. prorogation de 2 mois.	18 MAI 2026
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour procéder à la réparation satellite de l'arrosage suite au dégât de la foudre .	Société ARROGEST (38200 VIENNE)	conclu selon un montant global et forfaitaire de 8 310,28 € HT. pour une durée de 1 mois.	18 MAI 2026
Marché à procédure adaptée pour la brigade équestre pour les périodes estivales 2026, 2027 et 2028	Ecuries de la Luye (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire triennal de 8 309,68 € HT. pour une durée du 14 juillet 2026 au 15 août 2026 inclus, reconductible annuellement jusqu'à deux fois aux mêmes périodes.	19 MAI 2026
Marché pour Création d'un couloir d'échauffement en gazon synthétique au stade Paul Givaudan	Société LAQUET (26210 LAPEYROUSE-MORNAY)	Montant est de 23 100 € HT	20 MAI 2026
MAPA pour la fourniture et la pose d'un columbarium 15 cases au Cimetière Saint Roch.	Entreprise GRANIMOND (57730 LACHAMBRE)	Conclu pour un montant de 11 400 € HT	21 MAI 2026
Avenant n° 3 à l'accord-cadre n° 2024240393 pour le nettoyage des bâtiments lot n° 1 : vitrerie prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2026.	SAS ADN	Sans incidence financière pour une durée maximum de 12 mois. prorogation de 1 mois.	21 MAI 2026
Avenant n° 3 à l'accord-cadre n° 2024240394 pour le nettoyage des bâtiments lot n° 2 :sanitaires publics	Société NERA PROPRETE	Sans incidence financière pour une durée maximum de 12	21 MAI 2026

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2026.		mois. prorogation de 1 mois.	
Avenant n° 3 à l'accord-cadre n° 2025250052 pour le nettoyage des bâtiments - lot n° 3 : parkings prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2026.	Société SAS ADN	Sans incidence financière pour une durée maximum de 12 mois. prorogation de 1 mois.	21 MAI 2026
Avenant n° 3 à l'accord-cadre n° 2024240395 pour le nettoyage des bâtiments lot n° 4 : prestations annexes prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2026.	Société NERA PROPLETE	Sans incidence financière pour une durée maximum de 12 mois. prorogation de 1 mois.	21 MAI 2026
Marché à sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat de mobilier pour la maison de pays située au Col Bayard	Société TRADIS (17800 PONS)	Conclu pour un montant 19 302,87 € HT pour une durée de 1 mois	28 MAI 2026
marché pour l'organisation du départ du Tour de France à Gap le vendredi 24 juillet 2026	Société Amaury Sport Organisation (92 650 Boulogne-Billancourt).	Le montant est arrêté à la somme de 50 000€ HT, avec un acompte de 25 000€ HT à réception de la convention signée et de 25 000€ HT au 27 juillet 2026.	28 MAI 2026
Marché pour un accompagnement sur la mise en service de l'abattoir avicole de la ville de Gap pour la tranche FERME (Phases 1, 2, 3 et 4).	Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 26 830 € HT. pour une durée de 6 mois.	1 JUIN 2026
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour procéder à la fourniture de béton pour l'aménagement des alentours de la Chapelle des Jaussauds située à Romette (05000)	Société BETON VICAT 05 (L'ISLE D'ABEAU)	conclu selon un montant global et forfaitaire de 5 849,40 € HT. pour une durée de 1 mois.	2 JUIN 2026
Marché pour les	société LES ENVIRONNEURS	Conclu pour un	4 JUIN 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
aménagements extérieurs de l'école de Fontreyne à Gap.	(05000 GAP)	montant total de 24 425,05 € HT., pour une durée de 3 mois	

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Appel d'offres ouvert pour la messagerie électronique et de service de travail collaboratif Accord-cadre de techniques de l'information et de la communication pour le groupement de commandes CAGTD, CCAS, VILLE de GAP.	SAS INAUBI (50650 VILLENEUVE D'ASCQ)	Le montant total des prestations est défini comme suit : maximum Ville de GAP : 350 000 € HT CAGTD : 250 000 € HT CCAS : 100 000 € HT Total : 700 000 € HT pour une durée ferme de 4 ans.	9 JUILLET 2025
Appel d'offres ouvert pour la Restructuration du site STADE PAUL GIVAUDAN Acquisition, Fourniture et Installation de Bâtiments Modulaires	SAS COUGNAUD (85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF)	Prix global et forfaitaire : 1 513 837,87 € HT.	31 JUILLET 2025
Accord-cadre de technique de l'information et de la communication Appel d'offres ouvert pour la Fourniture, pose et maintenance d'abribus et planimètres numériques et d'un écran géant sur le glaçon de l'Alp'Arena lot n° 1 : Fourniture, pose et maintenance d'abribus numériques	SARL JSG TECHNOLOGIES et son S. Traitant URBANEO	Le montant total des prestations est défini comme suit : Seuil Maximum : 3 000 000 € HT	3 SEPTEMBRE 2025
Accord-cadre de technique de l'information et de la communication Appel d'offres ouvert pour la Fourniture, pose et	SARL JSG TECHNOLOGIES et son S. Traitant URBANEO	Le montant total des prestations est défini comme suit : Seuil Maximum : 3 000 000 € HT	3 SEPTEMBRE 2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
maintenance d'abribus et planimètres numériques et d'un écran géant sur le glaçon de l'Alp'Arena lot n° 2 : Fourniture, pose et maintenance de planimètres numériques			
Accord-cadre de technique de l'information et de la communication Appel d'offres ouvert pour la Fourniture, pose et maintenance d'abribus et planimètres numériques et d'un écran géant sur le glaçon de l'Alp'Arena lot n° 3 : Fourniture, pose et maintenance d'abribus d'un écran géant sur le glaçon de l'Alp'Arena	SARL JSG TECHNOLOGIES et son S. Traitant URBANEO	Le montant total des prestations est défini comme suit : Seuil Maximum : 600 000 € HT	3 SEPTEMBRE 2025
Appel d'offres ouvert Accord-cadre pour l'étude pour la section nord de la rocade de GAP	EGIS VILLE ET TRANSPORTS (13471 MARSEILLE CEDEX 2)	Le montant des prestations est défini comme suit : Minimum : 30 000 € HT Maximum : 300 000 € HT pour une période initiale de 4 ans	12 NOVEMBRE 2025
Appel d'offres ouvert pour le Renouvellement des installations de production d'eau glacée de la patinoire extérieure de l'Alp'Arena à Gap	PROVENCE FROID INDUSTRIE (13400 AUBAGNE)	Offre de base les prestations seront rémunérées par application du prix global et forfaitaire suivant hors PSE1 : 326 885 € HT PSE1 : 23 565 € HT soit un total de : 420 540 € HT Prime CEE à déduire : 121 666,66 € Soit au total : 298 873, 34 € HT Pour une durée de 6	18 DÉCEMBRE 2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
		mois pour les travaux et de 24 mois pour la maintenance.	
Appel d'offres ouvert Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour la rocade sud lot n°1 : section courante et giratoire	GINGER CEBTP et son co-traitant SEGIC INGENIERIE (69802 ST PRIEST CEDEX)	Le montant des prestations est défini comme suit : Montant minimum 250 000 € HT Montant Maximum 1 800 000 € HT pour une durée de 8 ans	12 MARS 2026

SPORT :

Nouveau Tarifs :

Objet	Montant	Date de la décision
Les tarifs des installations municipales et des activités gérées par la Direction des Sports. Nouveau tarif pour le stade de glace à l'Alp'Arena.	tarif "Patinoire synthétique" au prix de 2,00 €	28 NOVEMBRE 2025
Fixation des tarifs prévus au profit de la Commune Augmentation des tarifs. suite à l'amélioration de la qualité des ravitaillements. Création d'une nouvelle course dénommée "Trail Le Charance" parcours de 19 kilomètres le dimanche.	tarifs Trail Gapen'cimes augmentation des tarifs de 2 € Les nouveaux tarifs sont mis en application à compter du 3 février 2026.	11 FÉVRIER 2026

AFFAIRES JURIDIQUES :

Actions en justice :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Requérant / Objet du litige	Défendeur	Objet du défendeur	Date de la décision
Un administré a déposé une requête introductive d'instance devant le Tribunal administratif de Marseille demandant l'annulation de l'arrêté du 27 février 2025 par lequel le Maire de la Commune de Gap a accordé un permis de construire sur la parcelle cadastrée section EH n° 169	Commune de Gap	Déposé auprès du Tribunal administratif de Marseille un mémoire en défense faisant valoir notre position.	4 DÉCEMBRE 2025
Un agent a déposé une requête introductive d'instance devant le Tribunal administratif de Marseille demandant de "constater l'irrégularité du maintien de [son] mi-temps thérapeutique pendant une période couverte par arrêt de travail à plein [temps], pour laquelle il [avait] demandé la suspension du dispositif ; et, en conséquence, faire reconnaître [son] droit à la suspension du mi-temps thérapeutique à compter du 4 avril 2025 pour une période de six semaines.	Commune de Gap	Déposé auprès du Tribunal administratif de Marseille un mémoire en défense faisant valoir sa position.	8 JANVIER 2026
Un agent a déposé deux requêtes introductives d'instance devant le Tribunal administratif de Marseille demandant l'annulation de l'arrêté n° 2025-012 fixant la consolidation de son état de santé au 30 octobre 2024 avec un taux d'IPP de 0 % et l'arrêté n° 2025-011 du 4 février 2025 le plaçant pour invalidité temporaire imputable au service du 15 juin 2024 au 3 septembre	Commune de Gap	Déposé auprès du Tribunal administratif de Marseille deux mémoires en défense faisant valoir sa position.	8 JANVIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Requérant / Objet du litige	Défendeur	Objet du défendeur	Date de la décision
2024 inclus.			
l'Association VIGIE LIBERTE a déposé une requête introductive d'instance devant le Tribunal administratif de Marseille demandant l'annulation de l'arrêté n°A2025_10_624 daté du 5 novembre 2025 réglementant l'utilisation et la consommation de cartouches de protoxyde d'azote sur une partie du territoire de la Commune de Gap.	Commune de Gap	Déposé auprès du Tribunal administratif de Marseille un mémoire en défense faisant valoir sa position.	29 JANVIER 2026
Des administrés ont déposé une requête introductive d'appel devant la Cour administrative d'appel de Marseille demandant l'annulation du Jugement n°2207591 du tribunal Administratif de Marseille du 12 novembre 2024 en ce qu'il annule le permis de construire délivré le 10 mars 2022	Commune de Gap	Décidé de mandater des avocats "SELARL" pour défendre de la commune devant la Cour administrative d'appel de Marseille dans l'affaire n°2500754	30 AVRIL 2026
Une administré a déposé une requête introductive d'instance devant le Tribunal administratif de Marseille demandant l'annulation de l'arrêté n° PC005 061 2500118 du 18 décembre 2025 accordant un permis de construire.	Commune de Gap	Déposé auprès du Tribunal administratif de Marseille un mémoire en défense faisant valoir notre position.	4 MAI 2026
Situation de risque que présente l'immeuble situé 20 rue Colonel Roux GAP.	Commune de Gap	Déposé auprès du Tribunal administratif de Marseille une requête en référé relative à la mise en sécurité d'un immeuble.	11 MAI 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Requérant / Objet du litige	Défendeur	Objet du défendeur	Date de la décision
Sociétés BOUYGUES TELECOM et CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES ont déposé une requête introductive d'instance devant le juge des référés du Tribunal administratif de Marseille demandant de suspendre l'arrêté municipal du 29 janvier 2026 pris par la commune de Gap portant opposition à la déclaration préalable n° DP 005061 25 00455 déposée le 20 octobre 2025	Commune de Gap	déposons auprès du Tribunal administratif de Marseille un mémoire en défense faisant valoir notre position.	15 MAI 2026
Société FREE MOBILE a déposé une requête introductive d'instance devant le juge des référés du Tribunal administratif de Marseille demandant de suspendre la décision tacite de rejet, née du silence gardé par le maire sur le recours gracieux que lui a adressé la société le 24 novembre 2025 et tendant au retrait de la décision du 25 septembre 2025. Cette décision s'oppose à la réalisation des travaux déclarés le 04 juin 2025, pour l'implantation d'une station relais de téléphonie mobile sur un terrain sis lieu-dit Le Petit Séminaire	Commune de Gap	déposé auprès du Tribunal administratif de Marseille un mémoire en défense faisant valoir notre position.	21 MAI 2026

Le conseil municipal prend acte.

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Nina AMAR CAL

Transmis en Préfecture le : - 1 JUL 2026

Affiché ou publié le : - 1 JUL 2026